Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 074-200011773-20260521-CC_2026_0067-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

CESSION DU FONCIER DE L'ILOT D8 – ZAC ÉTOILE ANNEMASSE-GENÈVE

N° CC_2026_0067

Séance du : mercredi 20 mai 2026

Convocation du : 13 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Thierry BOUVET, Guillaume MATHELIER, Gabriel DOUBLET, Nadia MUGNIER, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Nastia OUEJDOUNI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Sara SHALA-MALOKU, Steve BONNARD, Férial DJAFFALI, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Cüneyt YESILYURT, Anne-Marie BRDAR, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT, Jean-Paul BOSLAND, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Danielle COTTET, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Chadia LIMAM par Christophe BORREL, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Joseph FAVRE par Guillaume MATHELIER, Mylène SAILLET RAPHOZ par Dominique LACHENAL, Rosanna DULLAART par Denis SERVAGE, Patrick ANTOINE par Anne-Lise VOUTAY

Excusés :
Samir BASSIM

***

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les dispositions relatives aux Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

VU la délibération n°C-2014-0240 du 14 novembre 2014 approuvant la création de la ZAC Étoile Annemasse Genève ;

VU la délibération n°C-2016-0135 du 6 juillet 2016 concédant l'aménagement de ladite ZAC à la société Bouygues Immobilier ;

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 20 juin 2023 estimant la valeur du terrain à 1 355 000 € ;

VU la délibération du Conseil Municipal d'Annemasse en date du 16 novembre 2023 portant désaffectation des terrains ;

CONSIDÉRANT que cette cession intervient dans le cadre de la phase opérationnelle de la ZAC ETOILE

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 074-200011773-20260521-CC_2026_0067-DE

et plus précisément la construction de l'Îlot D8 ;

CONSIDÉRANT que pour permettre la réalisation de cet Ilot, le concessionnaire de la ZAC, Bouygues Immobilier, doit devenir propriétaire d'un tènement de 1 006 m² (à extraire des parcelles A 3790, 5259 et 5261). Pour ce faire, la ville d'Annemasse propriétaire desdites parcelles, devait céder au préalable le terrain à Annemasse Agglo, concédant de la ZAC ;

CONSIDÉRANT que l'Îlot D8 est destiné à la construction d'un immeuble de logements collectifs dont une partie de logements locatifs sociaux et une partie de logements abordables ;

CONSIDÉRANT que la ville d'Annemasse a cédé les terrains constituants l'assiette de l'îlot D8 pour une valeur de 1 € à Annemasse Agglo aux termes d'une délibération de son Conseil municipal du 16 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT le caractère de "foncier historique" pour la Ville d'Annemasse justifiait une cession à l'euro symbolique pour permettre l'équilibre de l'opération d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que l'acte de cession entre Annemasse et Annemasse Agglo a été régularisé par acte authentique du 15 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de la présente délibération est de confirmer l'engagement de l'agglomération et de sécuriser la chaîne de propriété du tènement concerné ;

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER la cession à la Société Bouygues Immobilier du tènement de 1 006 m² (à extraire des parcelles cadastrées section A numéros 3790, 5259 et 5261) situé sur la commune d'Annemasse, pour un montant de un euro (1€) TTC.

DE VALIDER l'ensemble des conditions et clauses de la vente, telles que précisées dans l'exposé des motifs, et notamment :

- L'insertion d'une clause de retour du terrain dans le patrimoine de la commune dans le cas où l'opération ne se réaliserait pas dans un délai imparti ;
- La destination du terrain à la réalisation de l'Ilot D8 de la ZAC Étoile Annemasse-Genève.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 21/05/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 22/05/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.